

### SEANCE PUBLIQUE DU 16 NOVEMBRE 2015

**Présents:** MM. Arndt, bourgmestre, Rossler, Koppes, Shinn, Schenk et Comes, échevins, MM. Jacquemart, Besenius, Wolter, Hieff, Waaijenberg, Lanners, Kayser, Schon, Strecker et Diederich, membres, Mme Hahn, secrétaire

**Absents :** Mme Berscheid et M.Scheer, membre

#### Point de l'ordre du jour n°7

Reg. no. 194/2015

#### Règlements : Redevances pour services divers prestés par le personnel du service technique et du service des régies

Le conseil communal,

Considérant que le personnel du service technique, respectivement du service des régies de la commune doit intervenir à maintes reprises pour effectuer des travaux et fournitures pour le compte des personnes et entreprises privées, dont par exemple le nettoyage de la rue en cas d'incident, les réparations et réfections dues à la négligence de personnes ou d'entreprises, les livraisons et la mise à disposition de barrières et de panneaux de signalisation etc.,

D'avis qu'il est indispensable de fixer des redevances pour couvrir ces frais occasionnés par des personnes ou entreprises privées,

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution,

Vu la loi communale du 13 décembre 1988 et telle qu'elle a été modifiée dans la suite,

Vu la loi du 19 décembre 2014 portant fusion des communes d'Eschweiler et de Wiltz,

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins,

#### PROCEDANT PAR SCRUTIN NOMINAL ET A L'UNANIMITE DES VOIX

fixe à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2016** les redevances pour services divers prestés par le personnel du service technique, respectivement service des régies, pour couvrir des frais occasionnés par des personnes ou entreprises privées (les associations locales sont exclues) de la manière suivante :

#### PERSONNEL

	<u>par</u> <u>heure</u> <u>norm.</u>	<u>par</u> <u>hr.dimanche</u>	<u>par hr</u> <u>jour férié</u>
- heure de travail: <i>salarié à tâche manuel</i>	25 €	62,50 €	87,50 €
- heure de travail: <i>artisan</i>	30 €	75,00 €	105,00 €
- heure de travail: <i>technicien</i>	55 €	137,50 €	192,50 €

Toute demi-heure commencée est mise en compte pour une demi-heure.

<b>MACHINES SANS CHAUFFEUR</b>	<b>par heure</b>
- Camionnette/voiture de service	50 €
- Camion	60 €
- Unimog	60 €
- Tracteur	60 €
- Chargeur télescopique	65 €
- Chargeur à pneus	65 €
- Mini Pelle	65 €
- Transport Mini Pelle - forfait aller-retour	120 €
- Balayeuse	65 €
- Nacelle	80 €
- Remorque	20 €
- Remorque porte tourets	10 €
- Compresseur	30 €
- Rouleau Compacteur	30 €
- Plaque Vibrante	30 €
- Débroussailleuse / Tronçonneuse / Tondeuse à Gazon / Taille-haie /	
Découpeuse / nettoyeur à haute pression	20 €

Toute demi-heure commencée est mise en compte pour une demi-heure.

<b>LOCATION MATERIEL</b>	
- Barrières - par pièce et par jour	5 €
- Panneaux de signalisation - avec transport - forfait	50 €
- Container - toilettes	
- caution	500 €
- location - par semaine avec transport)	400 €
- nettoyage final	100 €
- Pompe à eau - par heure	20 €

<b>REFECTION DE TRANCHEES</b>	
- réfection des tranchées de raccordement - forfait (si la commune doit intervenir pour redresser des malfaçons faites par une firme ou une personne individuelle)	2 000 €

Le présent règlement-taxes abroge et remplace tous les règlements antérieurs sur la même matière.


La présente délibération est transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme.  
Wiltz, le ...2.DEC. 2015 .....

Le Bourgmestre,

La Secrétaire,




## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre certifie que la présente délibération, approuvée par décision ministérielle du 7 janvier 2016, référence 4.0042/NH (48865), a été dûment publiée et affichée à partir du 13 janvier 2016 conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.





LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Intérieur

Direction des finances communales

Luxembourg, le 7 janvier 2016

Références: MI-DFC-4.0042/NH (48865)

Monsieur le Bourgmestre de la Ville de  
Wiltz  
B.P. 60  
L-9501 Wiltz

**Concerne:** Fixation des redevances pour services divers prestés par le personnel du service technique et du service des régies.  
Délibération du conseil communal du 16 novembre 2015.

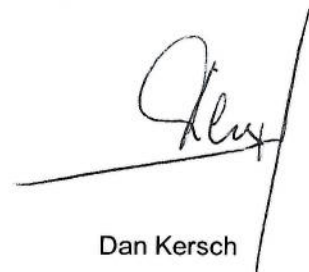
Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 16 novembre 2015 aux termes de laquelle le conseil communal de la Ville de Wiltz a fixé les redevances pour services divers prestés par le personnel du service technique et du service des régies.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Mémorial.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Intérieur,



Dan Kersch